

REJOIGNEZ L'INITIATIVE 4 POUR 1 000

Les sols
pour la sécurité
alimentaire
et le climat



En s'appuyant sur de solides bases scientifiques et des actions concrètes sur le terrain, l'initiative « 4 pour 1 000 » vise à montrer que **sécurité alimentaire et lutte contre les dérèglements climatiques sont complémentaires** et à faire en sorte que l'agriculture apporte des solutions. Cette initiative consiste en une coalition d'acteurs volontaires dans le cadre du Plan mondial d'action pour le climat (GCAA) soutenue par un programme de recherche ambitieux.

.....



Pourquoi 4 pour 1 000?

Un taux de croissance annuel du stock de carbone dans les sols de 4 pour 1 000, soit 0.4%, permettrait de stopper l'augmentation de la concentration de CO₂ dans l'atmosphère. Ce taux de croissance n'est pas une cible normative pour chaque pays, mais vise à illustrer qu'une augmentation, même infime, du stock de carbone des sols agricoles (y compris les prairies et pâtures) et forestiers est un levier majeur pour améliorer la fertilité des sols et la production agricole et participer au respect de l'objectif de long terme de limiter la hausse des températures à +1,5/2°C, seuil au-delà duquel les conséquences induites par le changement climatique seraient d'une ampleur significative. Cette initiative se veut un complément des efforts indispensables de réduction globale et générale des émissions de gaz à effet de serre dans l'ensemble de l'économie. Elle est volontaire, il revient à chaque membre de définir la manière dont il contribue à ses objectifs.

> UNE PRIORITÉ : LES SOLS AGRICOLES POUR GARANTIR LA SÉCURITÉ ALIMENTAIRE

Un constat simple :

- ➔ La dégradation des sols menace plus de 40% des terres émergées et les dérèglements climatiques accélèrent ce processus.
- ➔ Elle a des effets néfastes sur la sécurité alimentaire et l'agriculture familiale.

Notre capacité à nourrir 9,5 milliards d'humains en 2050 dans un contexte de changement climatique dépendra notamment de notre capacité à garder les sols vivants. La production agricole est fortement corrélée à la santé des sols, dont le principal indicateur est le taux de matière organique. Des sols productifs et stables favorisent directement la résilience des agriculteurs aux dérèglements climatiques.

La matière organique des sols, majoritairement composée de carbone, participe à quatre grands services écosystémiques que sont la résistance des sols à l'érosion, leur rétention en eau, leur fertilité pour les plantes et leur biodiversité. Des évolutions minimales du stock de carbone des sols ont des effets majeurs tant sur la productivité agricole que sur le cycle mondial des gaz à effet de serre.

Préserver le carbone organique des sols, restaurer et améliorer les sols agricoles dégradés et, d'une manière générale, augmenter le carbone dans les sols sont des enjeux majeurs pour relever le triple défi de la sécurité alimentaire, de l'adaptation des systèmes alimentaires et des populations aux dérèglements climatiques et de l'atténuation des émissions anthropiques. Pour y parvenir, des solutions concrètes existent.



➤ **UNE AMBITION : L'INITIATIVE « 4 POUR 1 000 : LES SOLS POUR LA SÉCURITÉ ALIMENTAIRE ET LE CLIMAT »**

L'initiative « 4 pour 1 000 » vise à améliorer la teneur en matière organique et encourager la séquestration de carbone dans les sols, à travers la mise en œuvre de pratiques agricoles adaptées aux conditions locales tant environnementales, sociales, qu'économiques, comme le proposent notamment l'agro-écologie, l'agroforesterie, l'agriculture de conservation ou la gestion des paysages.

- ➔ L'initiative engage les acteurs dans une transition **vers une agriculture productive, hautement résiliente, fondée sur une gestion adaptée des terres et des sols, créatrice d'emplois et de revenus et ainsi porteuse de développement durable.**
- ➔ **Cette initiative s'inscrit dans le Plan mondial d'action pour le climat (GCAA) qui fait suite au Plan d'action Lima-Paris et contribue à l'objectif d'atteindre un monde neutre en termes de dégradation des terres.**
- ➔ Les acteurs pourront s'engager à ce qu'un maximum de sols agricoles bénéficient de pratiques permettant de maintenir ou d'améliorer leur teneur en carbone ou de préserver les sols riches en carbone. Chaque acteur pourra s'engager à un objectif, un ou des types d'actions (de la gestion du stock de carbone des sols à d'autres mesures d'accompagnement comme les assurances indicielles, les paiements pour les services écosystémiques, etc.), un calendrier et des ressources.
- ➔ L'initiative doit envoyer un signal fort sur le potentiel du secteur agricole à participer à l'objectif de long terme de neutralité carbone des économies.



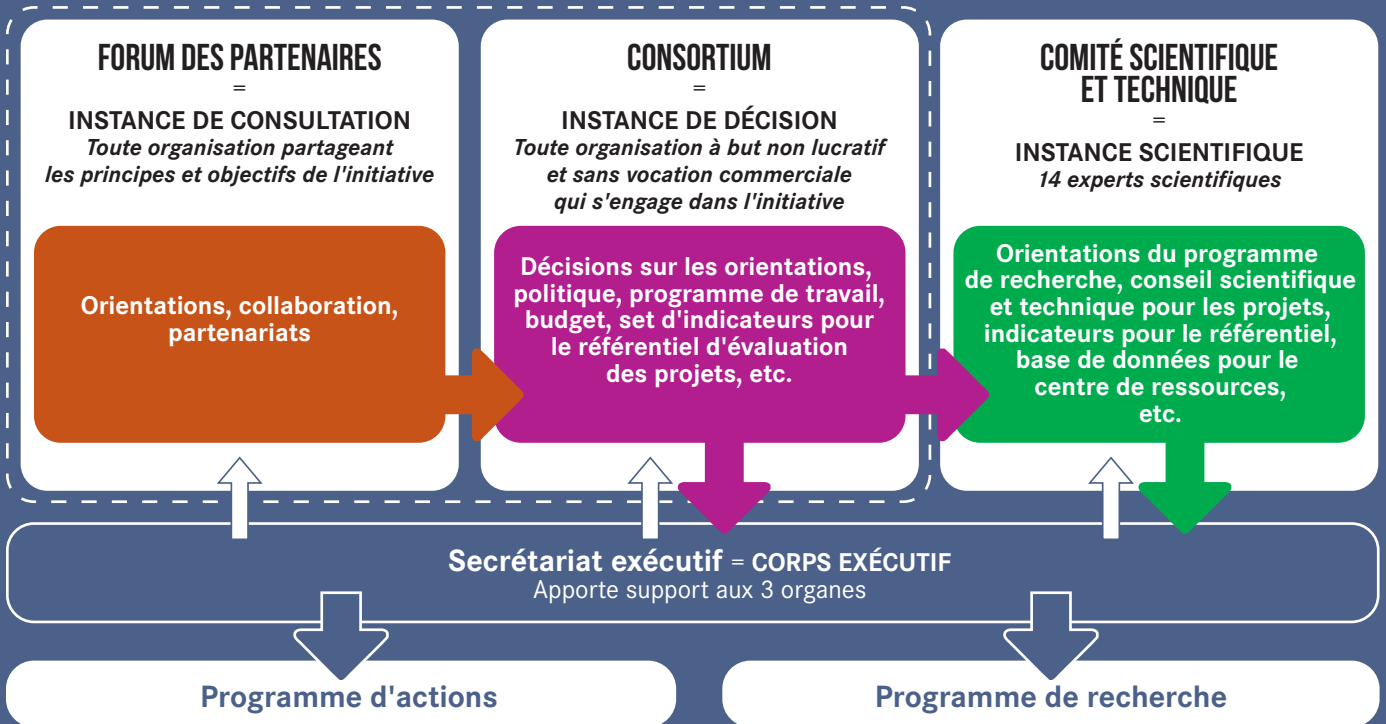
Cherckh Sarrour @ INRA_Agri



J. Bouyer @ Cirad

Gouvernance de l'initiative

L'initiative s'est structurée avec la publication le 23 septembre 2016 de la déclaration d'intention créant les instances de gouvernance.



Signer la déclaration d'intention permet aux acteurs signataires de prendre part à cette gouvernance.

➤ QUELLE VALEUR AJOUTÉE DE L'INITIATIVE « 4 POUR 1 000 » ?

L'initiative « 4 pour 1 000 » doit permettre de développer des actions concrètes sur le terrain qui bénéficient aux agriculteurs et éleveurs, premiers concernés par la dégradation des terres, et plus largement à l'ensemble de la population mondiale.

Il s'agit d'une initiative multipartenariale construite autour de deux grands volets d'actions :

▣ **un programme d'actions multi-acteurs, étatiques et non-étatiques, pour une meilleure gestion du carbone des sols** afin de lutter contre la pauvreté et l'insécurité alimentaire, tout en contribuant à l'adaptation au changement climatique et à l'atténuation des émissions grâce :

- ➔ à la mise en œuvre au niveau local de pratiques agricoles et de gestion des milieux favorables à la restauration des sols, à l'augmentation de leur stock de carbone organique, à la protection des sols riches en carbone et à la biodiversité,
- ➔ à la mise en place de programmes de formations et de diffusion des connaissances pour favoriser ces pratiques ;
- ➔ au financement des projets de restauration, d'amélioration et/ou préservation des stocks de carbone dans les sols ;
- ➔ à l'élaboration et la mise en œuvre de politiques publiques et outils adaptés ;
- ➔ au développement de chaînes d'approvisionnement en produits agricoles respectant les sols...

▣ **un programme international de recherche et de coopération scientifique**

– « Le carbone dans les sols : un enjeu de sécurité alimentaire » portant sur quatre questions scientifiques complémentaires :

- ➔ l'étude des mécanismes et l'estimation du potentiel de stockage du carbone dans les sols selon les régions et les systèmes ;
- ➔ l'évaluation des performances des pratiques agricoles vertueuses et de leurs conséquences sur la séquestration de CO₂ et sur les autres services de production et de régulation ;

- ➔ l'accompagnement des innovations et leur stimulation par des politiques adéquates ;
- ➔ le suivi et l'estimation des variations de stock de carbone dans les sols, en particulier à destination des agriculteurs.

Pour que l'action conjointe de l'ensemble des parties prenantes se traduise par des résultats et pour que le secteur agricole contribue ainsi à la sécurité alimentaire, à l'adaptation au changement climatique et à l'atténuation des émissions de gaz à effet de serre, il convient de mobiliser de nouveaux financements et de mettre en place des politiques de développement adaptées.

Cette initiative permettra également de renforcer les synergies existantes et les cohérences entre les trois grandes Conventions de Rio, le Comité de la Sécurité Alimentaire mondiale, le Partenariat mondial pour les sols et les Objectifs de développement durable adoptés en septembre 2015. Les principes de l'initiative « 4 pour 1 000 » seront pleinement cohérents avec la Charte mondiale des sols (1988/2015).

L'initiative soutiendra les actions de ces deux volets en :

- ✓ proposant un référentiel d'évaluation des projets basé sur les principes et les objectifs de l'initiative ;
- ✓ établissant une plate-forme collaborative qui facilitera les échanges et la capitalisation d'expériences entre acteurs autour de la mise en œuvre d'actions concrètes ;
- ✓ reconnaissant l'exemplarité de certains projets vis-à-vis des objectifs de l'initiative ;
- ✓ créant un centre de ressources numériques sur la question du carbone des sols ;
- ✓ promouvant au niveau international l'intérêt de la gestion durable des sols pour la sécurité alimentaire et le climat ;
- ✓ facilitant les échanges entre les acteurs scientifiques et les acteurs des politiques agricoles et du développement international.

Les acteurs s'engagent pour l'initiative 4 pour 1000

L'initiative 4 pour 1000 a été lancée le 1^{er} décembre 2015 pendant la COP21. Depuis son lancement, plus de 170 organisations ont apporté leur soutien à l'initiative en signant la déclaration de Paris qui en fixe les objectifs (liste disponible sur le site).

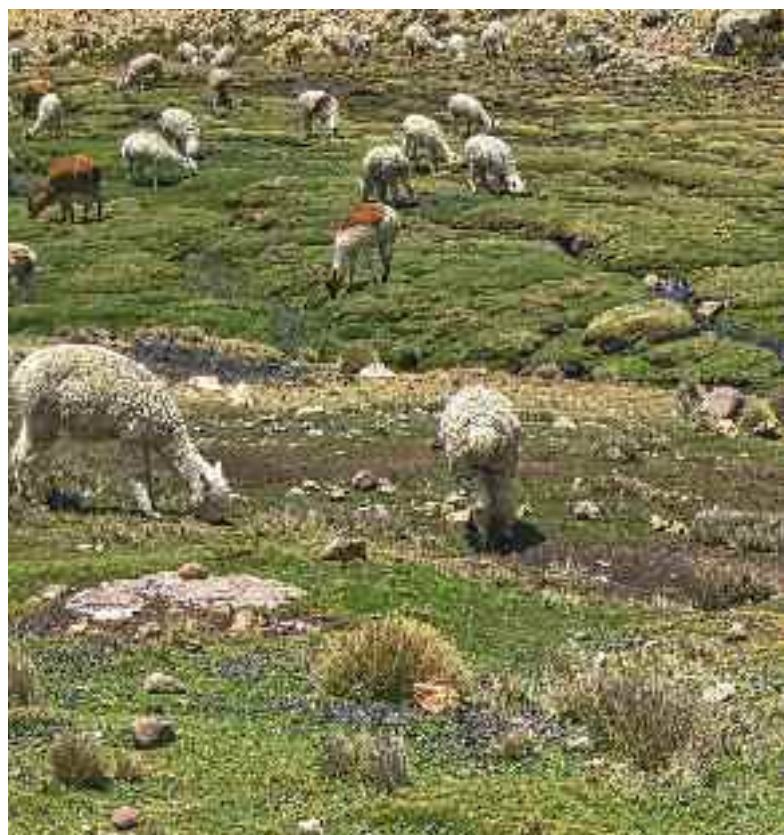
- ➔ Les organisations professionnelles (agricoles, d'entreprises, etc.) peuvent contribuer et encourager l'adoption de nouvelles pratiques permettant de stocker davantage de carbone tout en augmentant la fertilité et la résilience des sols, en lien avec la recherche, le développement et les autres parties prenantes.
- ➔ Les ONG ont un rôle déterminant pour recenser, adapter et faciliter la diffusion des bonnes pratiques et s'assurer qu'elles correspondent bien aux attentes des producteurs, en lien avec la recherche, les acteurs du développement et les organisations professionnelles agricoles.
- ➔ Les acteurs de la recherche, notamment à l'international, peuvent développer les quatre volets décrits plus haut de manière coordonnée :
 - ✓ connaissance des stocks de carbone des sols et potentiels de stockage ;
 - ✓ impacts des pratiques agricoles et forestières sur le stockage de carbone dans les sols ;
 - ✓ méthodes de suivi de la séquestration de carbone dans les sols ;
 - ✓ diffusion de bonnes pratiques.
- ➔ Les États et les collectivités locales s'engagent par exemple à :
 - ✓ mettre en place des programmes de formations pour les agriculteurs et les conseillers du développement agricole visant à améliorer la teneur des sols en matière organique ;
 - ✓ adopter des politiques publiques adaptées, notamment en matière de foncier comme les Directives volontaires pour une gouvernance des régimes fonciers (CSA 2012) et de gestion durable des sols ;
 - ✓ financer la mise en œuvre de projets de développement ou de recherche s'inscrivant dans la démarche de l'initiative « 4 pour 1000 » ;
 - ✓ développer des politiques d'approvisionnement en produits agricoles encourageant la gestion durable des sols à travers la commande publique le cas échéant.

➔ Les bailleurs de fonds et les fondations privées s'engagent notamment à :

- ✓ se fixer un objectif ambitieux en matière de soutien à des projets de développement facilitant la diffusion et la mise en œuvre de pratiques agricoles permettant d'augmenter et de stabiliser le taux de matière organique dans le sol et de préserver les sols agricoles de la dégradation ;
- ✓ financer des projets de formations et de sensibilisation, de recherche et de développement ou la mise en place de systèmes de suivi du carbone des sols ;
- ✓ appuyer au développement d'outils permettant d'estimer l'impact des projets de développement agricole en matière d'impact sur le carbone des sols.

➔ Les entreprises privées s'engagent notamment à :

- ✓ encourager l'approvisionnement en produits issus de pratiques bénéfiques pour le carbone des sols comme elles le font pour la déforestation ;
- ✓ soutenir financièrement des projets de réhabilitation ou de préservation des sols agricoles.



L'initiative « 4 pour mille : les sols pour la sécurité alimentaire et le climat » répond pleinement aux objectifs de l'Accord de Paris (décembre 2015) :

- ➔ En participant aux enjeux d'adaptation et en contribuant à préserver la sécurité alimentaire grâce notamment à l'amélioration de la fertilité des sols, des rendements agricoles et de la qualité nutritionnelle des produits agricoles ;
- ➔ En participant à l'objectif de limiter le réchauffement en deçà de 2°C, et si possible à 1,5°C, et à l'objectif de long terme de neutralité des émissions anthropiques (tous gaz confondus) dans la deuxième partie du siècle ;
- ➔ En développant des pratiques, des techniques et des politiques, appuyées sur les connaissances scientifiques les plus récentes, pour aider les pays à atteindre les objectifs qu'ils se sont fixés dans le cadre de leurs contributions déterminées au niveau national (NDC) ;
- ➔ En apportant, notamment aux bailleurs de fonds, des garanties scientifiques sur l'impact des projets soumis à leur financement, mais également à la société civile sur les impacts environnementaux, sociaux et économiques.

L'initiative 4 pour mille est cohérente avec de nombreux objectifs de développement durable (septembre 2015) : ODD 1 et 2 (alimentation nutritive et de qualité accessible à tous), ODD 3 (réduction de l'utilisation d'intrants potentiellement dangereux pour la santé), mais aussi ODD 7, ODD 8, ODD 12, ODD 13, ODD 14 et 15.

L'initiative 4 pour mille répond à tous les critères du « Global climate action agenda » :

- ✓ transformationnelle ;
- ✓ apportant des livrables concrets ;
- ✓ répliquable ;
- ✓ innovante ;
- ✓ aidant à la mise en œuvre des NDC ;
- ✓ inclusive.

Chiffres clés

24 % des sols mondiaux sont dégradés à des degrés divers, dont près de la moitié des sols agricoles [source: Bai et al., 2013]

1 500 milliards de tonnes de carbone dans la matière organique des sols mondiaux, plus de deux fois le carbone du CO₂ atmosphérique [source : GIEC, 2013]

1,2 milliards de tonnes de carbone par an, pourraient être stockées dans les sols agricoles (cultures et prairies) soit un taux annuel de stockage d'environ **4 pour 1 000** par rapport à l'horizon de surface du sol [source : GIEC, 2014].

24 à 40 millions de tonnes de grain supplémentaires pourraient être produits chaque année en Afrique, Asie et Amérique du Sud en stockant une tonne de matière organique par hectare [Lal , 2006]

1,2 milliards US \$ de perte économique en grains liée à la dégradation des sols [FAO, 2006]



> REJOIGNEZ L'INITIATIVE 4 POUR 1 000

Qui peut participer ?

Tous les États, les organisations, collectivités ou communautés publiques, régionales ou internationales, les organisations scientifiques ou techniques, les institutions de recherche et d'enseignement, les organisations professionnelles agricoles, les institutions financières, les organisations de la société civile, les fondations et les entreprises sont invités à participer.

Comment participer ?

Rendez-vous sur le site de l'initiative **4p1000.org** pour intégrer la gouvernance de l'initiative en signant la déclaration d'intention.



© Thinkstock

En savoir +
www.4p1000.org
4p1000@adecia.org